

Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations Délibération – Comité syndical du 3 juillet 2024		
En exercice : 21	PRESENTS: UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, COLETTE GONTHARET, GHISLAINE JOLY, CLAUDE REVIL BAUDARD, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-	
PRESENTS: 11	GRANGE, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET MICHEL LUCIANI	Votes:
VOTANTS: 11	EXCUSES: CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, DANIEL DUPRE, JEAN-	Pour : 11
QUORUM	PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA	CONTRE: 0
ADMIN GAL ET ANIMATION: 11	ABSENTS: RAPHAEL THEVENON, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, LAURENT SOCQUET, PHILIPPE PRUD'HOMME	ABSENTIONS:0
DATE DE LA CONVOCATION : 20/06/2024		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO Délibération n°24-22

Objet : Administration générale - Rapport d'activité 2023

L'article. L. 5211-39 du CGCT prévoit que le Président de l'EPCI adresse, chaque année, au Maire ou au Président de chaque collectivité membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport est ensuite présenté par le Président à son assemblée délibérante lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. Le bilan d'activité doit ensuite être transmis aux EPCI membres.

>>>>>>

Le bilan d'activité est présenté en séance, il est annexé à la présente délibération.

Le comité syndical en prend acte.

La secrétaire

Bérénice LACOMBE SPABOTTO,

Ugine, le 05 juillet

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20240703-24-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2024

Publication: 12/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation